



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2448

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

Objet

Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de PRAYOLS

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Prayols depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Prayols par délibération n°1914 du Conseil d'Administration du 19 février 2018 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2018, il est proposé de maintenir à la zone d'assainissement collectif les habitations actuellement desservies et d'intégrer à la zone d'assainissement collectif les perspectives de développement présentées par la commune, compte tenu qu'elles sont d'ores et déjà desservies

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

APPROUVE

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de PRAYOLS.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT PRAYOLS

Communes : Prayols

Secteur : Pays de Foix

Chargé d'études : Sébastien MIGNOTTE

Bureau d'études : AZUR ENVIRONNEMENT

Objectif : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

CONTEXTE

1- Système d'assainissement du Bourg de Prayols :

STEP 300 EH - Boues activées en aération prolongée

Population raccordée :

- Basse saison = 285 habitants
- Haute saison = 359 habitants

Réseau séparatif de 3 895ml de canalisation: 3 478 ml gravitaire et 417ml de refoulement

109 regards de visite

1 poste de refoulement qui collecte la totalité des EU du village

2- Système d'assainissement de la Citadelle :

STEP 10 EH - Fosse de pré décantation et filtre biologique de type fibre de coco

4 habitations collectées

129 ml de réseau gravitaire

10 regards de visite

SCENARIOS

Programme de travaux :

PRIORITE 1 – SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE PRAYOLS	
REDUCTION DES ECPM	REDUCTION DES ECPP
Déconnexion des défauts avérés via les tests à la fumée : <ul style="list-style-type: none">- 11 tampons de regard de visite- 3 boîtes de branchement- 1 gouttière	Réhabilitation traditionnelle de 123 ml comprenant : <ul style="list-style-type: none">- 5 branchements- 4 regards de visite
GAIN de 1,5 m3/j (pluie mensuelle)	GAIN de 9 m3/j

PRIORITE 2 – SYSTEME D’ASSAINISSEMENT DE LA CITADELLE	
AMELIORATION DE L’EXPLOITATION	AMELIORATION DE LA COLLECTE
Désencroûter et remettre à la côte 16 regards de visite	Suppression de racines dans RV + enduit béton Reprise étanchéité et jointure couronne RV
Amélioration de la collecte	Meilleure accessibilité du réseau EU des effluents

PROGRAMME DE REHABILITATION DES STATIONS D’EPURATION	
STEP Bourg Prayols	STEP de la Citadelle
Création et mise en place d’une filière boue (silo de stockage précédé d’un épaisseur)	Création d’un regard de visite en aval de l’unité de traitement
Amélioration des rejets de la station et du milieu récepteur	Amélioration de l’exploitation

CHIFFRAGES

Priorité	Type de travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT, y compris 20% divers, Imprévus, MOe
1	Réhabilitation du réseau	Déconnexion d’ouvrages pluviaux et/ou réhabilitation : - 1 gouttière, - 11 étanchéifications de tampons de regard de visite, - 3 étanchéification de boîte de branchement.	8 040 € HT
		P1 : Réhabilitation traditionnelle sur 123 ml	53 160 € HT
	Réhabilitation de la STEP du bourg de Prayols	Création et mise en place d’une filière boues (silo de stockage précédé d’un épaisseur)	Entre 48 000 € HT et 72 000 € HT
	SOUS TOTAL PRIORITE 1		Entre 109 200 € HT et 133 200 € HT
2	Réhabilitation de la STEP du hameau de la Citadelle	Création d’un regard de visite en aval de l’unité de traitement	3 000 € HT
	Amélioration de l’exploitation	Désencroûtage et remise à la côte de 16 regards de visite	11 520 € HT
	Travaux ponctuels	Suppression de racines, étanchéification de regard de visite et remplacement de joint couronne	1 080 € HT
	SOUS TOTAL PRIORITE 2		15 600 € HT
TOTAL P1 + P2			Entre 124 800 € HT et 148 800€ HT

Avec une création d’une filière boues :

	Stockage de 3 mois	Stockage de 6 mois
Total € HT	40 000	60 000
Divers (20%)	8 000	12 000
Total travaux € HT	48 000 € HT	72 000 € HT

AVIS COMMISSION TECHNIQUE :

La Commission Technique valide les travaux de priorité 1 et 2 concernant les systèmes d'assainissement du bourg de Prayols et de la Citadelle, à savoir :

- Réduction des eaux claires parasites (permanentes et temporaires)
- Amélioration de l'exploitation et de la collecte
- Réhabilitation des stations d'épuration
- Création d'une filière boues avec stockage de 6 mois

Concernant le zonage d'assainissement de la commune, il est décidé de maintenir dans la zone d'assainissement collectif les habitations actuellement desservies et d'intégrer dans la zone d'assainissement collectif les perspectives de développement présentées par la commune compte tenu qu'elles sont d'ores et déjà desservies.